

**MONTAGNE, ÉDITION DU GÉNOME ET TRAITÉ UNION EUROPÉENNE-CANADA :  
 DES DÉFIS COMMUNS, UNE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE UTILE**

**Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié  
 France – Québec à Québec et à Charlevoix**

3 au 8 avril 2017

À l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et de la Délégation pour les relations avec le Sénat français (DANRSF), M. Jacques Chagnon, une délégation du groupe d'amitié France-Québec conduite par M. Jean-Claude Carle, président, et composée de M. Pierre-Yves Collombat, vice-président, de M. Loïc Hervé et Mme Michelle Meunier, secrétaires, s'est rendue au Québec. Cette 11<sup>e</sup> session d'échanges interparlementaires s'est tenue alors que l'ANQ célébrait le 225<sup>e</sup> anniversaire du parlementarisme québécois.

Outre la traditionnelle séance d'échanges sur les sujets d'actualité, les parlementaires avaient retenu trois thématiques :

- la poursuite de l'étude sur les enjeux éthiques et législatifs de **l'édition du génome** ;
- le suivi des négociations de **l'Accord Économique et Commercial Global (AECG)** entre l'Union européenne (UE) et le Canada ;
- la présentation de la « **loi montagne** » adoptée par le parlement français fin 2016, afin d'évoquer l'adaptation des politiques publiques dans les régions montagneuses et les stratégies de développement du tourisme de montagne, à partir de l'exemple de Charlevoix et du Massif.

Lors de leur séjour, les sénateurs ont été reçus, avec leurs homologues québécois, par **Mme Laurence Haguener, Consul de France au Québec**. Ont été évoqués notamment la poursuite de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et les difficultés d'obtention des permis de travail.

La délégation s'est également entretenue avec **le Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard**, lequel a souligné l'importance du 50<sup>e</sup> anniversaire de la diplomatie québécoise.



*Entretien avec le Premier ministre du Québec*

Au cours de l'entretien, ont été évoqués :

- la ratification et la mise en œuvre de **l'AECG** entre l'UE et le Canada, lequel fait l'objet d'un vaste consensus au Québec, ainsi qu'en France malgré quelques critiques. M. Jean-Claude Carle a fait valoir les effets bénéfiques attendus pour les petites et moyennes entreprises (accès facilité aux marchés publics et simplification des démarches à l'export), soulignant que, tout comme le Québec est la porte d'entrée au Canada pour la France, la France est la porte d'entrée pour le Québec en Europe. Pour sa part, le Premier ministre a rappelé que le traité veille à la protection des consommateurs, de l'environnement et des droits des travailleurs ;
- la mise en œuvre de **l'Accord de Paris sur le climat** pour laquelle le Québec s'est fortement engagé en développant une économie bleue dans le cadre de la Stratégie maritime et en poursuivant le développement des énergies propres (hydroélectricité, éolien) ;
- **les élections présidentielles et législatives en France**, qui ont suscité partout dans le monde un vif intérêt.

## I. Session d'échanges sur les questions d'actualité

Les premiers échanges ont porté sur les travaux de sécurisation du Parlement et la situation politique en France et au Québec.

### A – Présentation des travaux de sécurisation et d'accessibilité du Parlement

En 2014, une délégation de l'ANQ conduite par son président, M. Jacques Chagnon, est venue étudier les moyens mis en œuvre par le Sénat pour assurer l'accessibilité du Parlement au public, tout en garantissant la sécurité des bâtiments. Suite à cette mission, l'ANQ a modernisé son dispositif d'accès et de contrôle et entrepris de vastes travaux d'aménagement des bâtiments pour en sécuriser l'accès et les adapter aux personnes à mobilité réduite. D'un coût de l'ordre de 60 millions de dollars canadiens, le chantier devrait être achevé au printemps 2019.

### B – Situation politique et échéances électorales en France et au Québec

#### 1. La situation politique au Québec

Lors de la session d'échanges sur les questions d'actualité, MM. Pierre Reid et Mathieu Traversy, vice-présidents de la DANRSF, ont rappelé que l'ANQ se compose de 125 députés, dont 68 appartiennent au parti libéral, 29 au parti québécois, 20 à l'Alliance québécoise, 2 à Québec solidaire et 6 indépendants. Des élections partielles sont prévues à l'automne 2018.

#### 2. Situation politique et élections en France

Quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles, le jour du grand débat télévisé entre les candidats, les sénateurs de la délégation ont évoqué le risque d'une défaillance des partis traditionnels, d'un fort renouvellement de la classe politique et d'une recomposition du paysage politique sur la base d'une grille de lecture nouvelle, dépassant le seul clivage droite/gauche. Tous se sont dits inquiets d'une forte poussée de l'extrême droite, dont ils ont constaté l'ancrage électoral dans leur département respectif.

## II. L'édition du génome : des enjeux éthiques et législatifs universels

Suite à la découverte en 2012 d'une nouvelle technique de modification du génome, la technologie CRISPR-Cas9, l'ANQ a souhaité engager une réflexion sur ce sujet, anticipant la nécessité, à brève échéance, d'encadrer par la loi les protocoles de recherche et

les applications de cette innovation scientifique majeure. En effet, ses applications étant multiples, elles ouvrent des perspectives dans le domaine de la thérapie génique ou cellulaire, de la médecine personnalisée, des biotechnologies, de l'agriculture, de l'environnement et de l'industrie.

### A – La nécessité d'une réflexion législative non partisane

Lors de la venue à Paris en juillet 2016 d'une délégation de l'ANQ, le président Jacques Chagnon a souligné l'importance d'aborder la question de façon non partisane, évoquant l'idée de créer, autour de ce sujet, une commission *ad hoc* regroupant toutes les sensibilités du Parlement québécois, idée qui n'a finalement pas pu encore se concrétiser.

La délégation s'est rendue au Centre hospitalier universitaire de Laval (CHUL), pour rencontrer le Pr Jacques Tremblay, spécialiste de l'édition du génome, qui travaille notamment sur l'identification des gènes responsables de la maladie d'Alzheimer et de la dystrophie de Duchêne et des mutations à opérer pour les soigner.



Avec le Pr Jacques Tremblay au CHU de Laval

De cet entretien, il est ressorti que les recherches sur CRISPR-Cas9 se multipliant (plus de 5200 publications), son utilisation doit être encadrée, car elle soulève **deux types de questions** :

- **des questions médicales et scientifiques** avec la création de mutations supplémentaires dites « *off-target* » (risque de manquer la cible lors de l'intervention), ou l'induction de l'expression de nouveaux gènes par la modification de l'ADN par exemple ;
- **des questions éthiques**, sur le risque de transmission à la descendance des modifications du génome ou de modification du patrimoine génétique d'un embryon, ou l'utilisation à des fins d'amélioration du patrimoine génétique sans visée thérapeutique.

Lors de la session d'échanges interparlementaires avec M. Pierre Reid, vice-président de la DANRSF, Mme Michelle Meunier a exposé l'état des réflexions en France.

Elle a tout d'abord rappelé que la législation française est définie par les lois de bioéthique de 2004, 2011 et 2013, qui encadrent notamment la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires. La loi de 2013 prévoit des autorisations encadrées que l'Agence de biomédecine délivre dans le cadre d'un collège d'experts scientifiques et d'un conseil d'orientation, selon trois critères : la pertinence scientifique, la finalité médicale et l'absence d'alternative. Depuis 2005, seuls 8 protocoles ont été refusés et 85 ont été autorisés, dont 17 sur l'embryon.

Dans la perspective de la révision des lois de bioéthique en 2018, le Comité d'éthique de l'INSERM, le Comité consultatif national d'éthique et l'Académie de médecine ont déjà publié plusieurs rapports sur le sujet.

Le Parlement s'est saisi de cette question dès 2014<sup>1</sup>, dans le cadre des travaux de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST), qui se compose à parité de députés et de sénateurs. En 2017, l'Office a publié un second rapport<sup>2</sup> sur la question spécifique des biotechnologies, évoquant en particulier les diverses applications de la technologie CRISPR-Cas9. Les recommandations de ce rapport ont été présentées à la partie québécoise.

Prônant la recherche d'un équilibre et mettant en garde contre la tentation de trop encadrer les travaux des chercheurs, la sénatrice a souligné le risque de brider les progrès scientifiques, avec des conséquences néfastes sur les plans thérapeutique et économique. Elle a toutefois rappelé que la France applique, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, la Convention d'Oviedo qui fait prévaloir l'intérêt de l'être humain sur celui de la science.

Depuis, un appel à un moratoire a été lancé par la communauté internationale des chercheurs en mars 2015. Mais, en 2016, des protocoles de recherche utilisant CRISPR-Cas9 chez l'embryon humain ont été autorisés au Royaume-Uni et en Suède.

<sup>1</sup> Rapport de MM. A. Claeys et J-S. Vialatte, « Les progrès de la génétique : vers une médecine de précision ? ».

<sup>2</sup> Rapport de M. J-Y. Le Déaut et Mme C. Procaccia, « Les enjeux économiques, environnementaux, sanitaires et éthiques des biotechnologies à la lumière des nouvelles pistes de recherche ».

## B – Cinq axes de réflexion commune

Sur la base des recommandations de l'OPECST, les parlementaires ont retenu 5 axes de réflexion commune :

- développer la recherche sur la modification ciblée du génome, afin de faire progresser les connaissances au profit de la médecine, de l'agriculture et de l'environnement ;
- éviter tout moratoire limitant les recherches sur la thérapie génique ;
- n'opérer à ce stade aucune modification des cellules germinales (article 13, Convention d'Oviedo) et interdire l'éradication d'espèces vivantes sans possibilité de retour ;
- créer auprès de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Unesco un comité permanent d'experts, chargé d'évaluer le degré de maturité des nouvelles thérapies géniques, d'en apprécier les enjeux sanitaires et éthiques et de proposer des lignes directrices ;
- anticiper l'impact sur les assurances du développement de la médecine personnalisée avec la cartographie du génome qui permet de prévoir le déclenchement de certaines maladies.

## III. La mise en œuvre de l'AECG

La délégation s'est entretenue avec l'**ancien Premier ministre M. Pierre-Marc Johnson**, négociateur en chef pour le Québec de l'Accord Économique et Commercial Global (AECG) entre l'Union européenne (UE) et le Canada. A terme, l'accord vise à accroître les échanges entre l'UE et le Canada, en réduisant les tarifs douaniers et les barrières à l'importation.



Avec l'ancien Premier ministre P-M. Johnson

Approuvé le 26 septembre 2014 par le Président de la Commission européenne et le Premier Ministre canadien, l'AECG a été finalement qualifié d'**accord mixte** en 2016.

Cela signifie que, pour être mis en œuvre, l'Accord doit être ratifié à la fois par le Parlement européen s'agissant des dispositions relevant des compétences exclusives de l'UE, et par le parlement de chaque Etat membre pour les compétences partagées. Ainsi, le 15 février 2017, sur proposition du Conseil européen, le Parlement européen a ratifié l'Accord, ce qui permet une mise en œuvre provisoire des dispositions relevant des compétences exclusives de l'Union. De même, le processus de ratification parlementaire canadien s'est achevé le 16 mai 2017.

Le 14 juin, l'ANQ l'a ratifié à son tour avec une majorité de 84 voix (5 contre). Des inquiétudes se sont exprimées concernant la filière laitière et fromagère après l'arrivée sur le marché des fromages européens.

Du côté français, M. Pierre-Yves Collombat a fait part de quelques réserves sur le traité (règlement des différends, risque de pénétration du marché européen par des filiales américaines implantées au Canada), regrettant que les parlementaires nationaux aient été peu associés à la négociation. Il a notamment émis des doutes sur la constitutionnalité du Traité, ce qui l'a conduit avec d'autres collègues, à présenter un recours devant le Conseil constitutionnel. Dans une décision du 31 juillet 2017, le Conseil a conclu à la conformité constitutionnelle du Traité, ce qui permet d'ouvrir la voie à sa ratification par le Parlement français.

#### **IV. Le développement du tourisme de montagne**

La délégation a achevé sa visite à Charlevoix pour étudier les enjeux du développement du tourisme de montagne.



*Visite de la station du Massif de Charlevoix*

Faisant valoir la spécificité de la montagne, MM. Jean-Claude Carle et Loïc Hervé ont exposé les principaux objectifs de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Les sénateurs ont rencontré les acteurs québécois du tourisme de montagne, lors d'un déjeuner présidé par Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix. Ont été évoquées les problématiques liées au réchauffement climatique, à la gestion des remontées mécaniques dont le coût d'entretien est élevé et à la sensibilisation des jeunes aux activités sportives pratiquées en montagne.

Lors de leur visite à Charlevoix, ils ont pu échanger avec le Directeur de la station du Massif qui a un projet de développement ambitieux en partenariat avec le Club Med. Les sénateurs ont proposé de développer un partenariat pour la formation de moniteurs de ski avec l'École du Ski français et de poursuivre les échanges interparlementaires lors de la prochaine visite en France de leurs homologues québécois.

#### **Composition de la délégation**



**M. Jean-Claude CARLE**  
Président du groupe  
Sénateur de la Haute-Savoie  
(Les Républicains)



**M. Pierre-Yves COLLOMBAT**  
Vice-président  
Sénateur du Var  
(RDSE)



**Mme Michelle MEUNIER**  
Secrétaire  
Sénatrice de la Loire-Atlantique  
(Socialiste et républicain)



**M. Loïc HERVÉ**  
Secrétaire  
Sénateur de la Haute-Savoie  
(UDI-UC)

**Composition du groupe d'amitié :** [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_602.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_602.html)